

2024-084

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2024-11-25-62 CONSEIL MUNICIPAL du 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 19 novembre 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Absent excusé : Christian BERNARD donne procuration à Nathalie BERNARD

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°3 – Budget de la commune 2024 M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose au Conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif de la commune.

Elle propose d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour l'investissement d'un montant de zéro euros équilibré en dépenses et recettes (0 €).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

• **Décide** d'approuver la décision modificative suivante sur le budget de la Commune, présentée par compte.

	DEPENSES			RECETTES		
	COMPTE	Libellé	MONTANT	COMPTE	Libellé	MONTANT
INVESTISSEMENT	21611-21-23	Biens historiques – sous-jacents	-37 850 €			
	231-23-23	Immobilisations corporelles en cours	37 850 €			
	2131-21-32	Constructions – Bâtiments publics	1 014 €			
	212	Agencements et aménagements	-1 014 €			
		TOTAL	0.00 €		TOTAL	0.00 €
FONCTIONNEMENT	6162	Assurance Dommage-construction	4 000.00 €			
	6411	Personnel titulaire	1 000.00 €			
	6450	Charges de sécurité sociale	1 350.00 €			
	6068	Autres matières et fournitures	- 6 000.00 €			
	60632	Fournitures de petit équipement	- 350.00 €			
		TOTAL	0.00 €		TOTAL	0.00 €

Ces mouvements de compte correspondent en investissement à modifier l'imputation de l'opération « restauration des croix » et les anti-pinces doigts pour l'école. Pour le fonctionnement cela correspond à rajouter du crédit pour le personnel titulaire suite à la mutation de l'agent au 1^{er} décembre 2024 avec les charges nécessaires. Il faut aussi réajuster les crédits pour l'assurance obligatoire dommage-construction pour la nouvelle mairie.

VOTE : 10 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 28 NOV. 2024
Affiché le 28 NOV. 2024



NP

Délib 2024-11-25-62 – Décision Modificative n°3 - Budget de la commune 2024 M57